

AH

# Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré

Châteaubourg, le 26 juillet 2019



**Monsieur le Maire**  
**Mairie de VITRE**  
**5, place du Château**  
**35500 VITRE**

N/Réf. : EW/CB/Co-19-61

Objet : Modification simplifiée N°2 du Plan Local d'Urbanisme  
Commune de VITRE

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la consultation des « personnes publiques » préalable à la modification simplifiée N°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de VITRE, vous avez sollicité l'avis du Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré, chargé de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale.

Conformément à la décision du Comité Syndical du 10 juin 2014 lui donnant délégation, je vous informe que le Bureau du Syndicat a émis un **avis favorable**, sur la modification simplifiée N°2 du Plan Local d'Urbanisme de votre Commune.

Afin de permettre le suivi des documents d'urbanisme, merci de bien vouloir nous transmettre les pièces du dossier approuvé.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Maire**, mes salutations les plus distinguées et cordiales.

Le Président,  
  
  
Louis MENAGER